



Litige caution Banque/MCS

Par **BTN**, le **07/02/2024** à **12:24**

Bonjour,

j'ai vendu ma Sté le 1^{er} juillet 2019,

de ce fait nous avons remboursé et soldé tous nos comptes avec la banque

Le 05 octobre 2020 je reçois un courrier de la Sté MCS me demandant de payer

la somme de 18 000 euros correspondant à l'engagement d'une caution solidaire que j'ai signé en 2016 pour une facilité de caisse de 15 000 euros.

j'ai donc pris ce jour la liquidation judiciaire de la Sté que nous avons vendu.

par naïveté j'ai pensé que ce courrier était une erreur étant donné que le jour de la vente nous avons remboursé la banque de tous nos engagements pour cette

Sté, malheureusement la banque n'a pas jugé utile à priori de demander une garantie caution à notre acheteur et c'est bien gardé de nous dire que notre caution était encore valable 10 ans malgré la vente.

je ne sais pas trop quoi faire mais je trouve cette situation tellement incroyable

il y a t il des solutions pour ne pas avoir à payer cette caution ?

merci pour vos réponses .

Par **Marck.ESP**, le **07/02/2024** à **13:40**

Bonjour

Confier votre dossier à un avocat pour étude me semble incontournable. Lui seul pourra estimer si des erreurs sur le fond ou la forme, sont exploitables.